



FAITS MARQUANTS 2012



60 ans d'action
au service
du logement
des salariés

ACTION LOGEMENT, 60 ANS EN FAVEUR DU LOGEMENT DES SALARIÉS

Aujourd'hui dénommée Action Logement (ex 1% Logement), la **Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC)** a été instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole et étendue au secteur agricole à partir de 2007.

A l'origine, les entreprises assujetties au versement de la PEEC devaient consacrer 1% de leur masse salariale au financement de la résidence principale de leurs salariés. Suite à des baisses successives et depuis 1992, **ce taux est fixé à 0,45 %**.

La contribution des entreprises représente encore 0,95 % de la masse salariale, la différence étant versée au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL).

Versée par plus de 200 000 entreprises assujetties, **la PEEC qui concerne environ 20 millions de salariés**

potentiellement bénéficiaires est gérée par 23 CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) regroupés au sein de **l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL)**, tête de réseau qui met en œuvre les politiques nationales d'emploi des fonds d'Action Logement. L'UESL représente les intérêts communs des CIL et des organisations interprofessionnelles et représentatives au plan national de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) et d'entreprises (MEDEF, CGPME).

Le réseau Action Logement est constitué de l'UESL, des 23 CIL (et de leurs filiales ESH et immobilières) et des associations Foncière Logement et APAGL. Il a pour mission de **faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des salariés** aux revenus modestes ou intermédiaires, à statut précaire ou en

mobilité professionnelle, pour favoriser l'accès à l'emploi. Action Logement offre ainsi aux salariés et notamment aux jeunes des dispositifs d'accès de réservations de logements, des services financiers sécurisant l'accès ou le maintien dans le logement, et un prêt à l'accession à la propriété.

Depuis sa création, son rôle a été considérablement renforcé dans la **politique de développement du logement social**. Depuis 2004, Action Logement s'inscrit dans le mouvement de décentralisation pour contribuer, aux côtés des collectivités locales, à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. Il assure aujourd'hui l'essentiel du financement de l'ANRU et contribue par les investissements immobiliers de la Foncière Logement à la mixité sociale des quartiers.

EN 2012, LA RESSOURCE D'ACTION LOGEMENT S'EST ÉLEVÉE À **3,3 MILLIARDS D'EUROS** ISSUE DE LA COLLECTE NETTE DES ENTREPRISES ET DES RETOURS SUR LES PRÊTS ACCORDÉS.

EN 2012, DES PRODUITS ET SERVICES DISTRIBUÉS À PLUS DE 608 000 MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES

Accompagnement de la mobilité professionnelle

- 15 000 aides MOBILI-PASS® dont 9 800 CIL-PASS MOBILITE®
- 16 450 aides MOBILI-JEUNE®

Sécurisation de l'accès au logement

- 199 230 AVANCES LOCA-PASS®
- 143 450 GARANTIES LOCA-PASS®
- 94 500 nouveaux bénéficiaires de la GRL®

Aide aux salariés en difficulté

- 15 610 CIL-PASS ASSISTANCE®

Accession sociale à la propriété et Travaux

- 40 430 prêts accession
- 12 970 prêts travaux

Ménages logés

- 70 000 logements attribués



2012, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, en contrepartie de la PEEC versée par les entreprises, la promesse d'Action Logement est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi.

Au cours des dernières années, les prélèvements successifs de l'État, cumulés à la mise sous tutelle imposée en 2009 ont fortement réduit cette promesse et posaient clairement la question pour les Partenaires sociaux de l'utilité du dispositif.

Les réflexions conduites au cours de l'année 2012, à l'origine de l'Accord National Interprofessionnel sur le lien emploi-logement, ont permis de développer une conscience collective de cette situation et d'être force de proposition pour une vision renouvelée de l'action des Partenaires sociaux au profit du logement des salariés et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Partant de ce constat, Action Logement a pu nourrir un dialogue constructif avec l'État et partager, au travers d'une Lettre d'Engagement Mutuel signée le 12 novembre 2012, une vision renouvelée de sa contribution sur le long terme aux besoins de solutions de logements attendues par les entreprises et leurs salariés. Cet accord avec l'État fixe la feuille de route pour les trois ans à venir.

2013 doit être l'année de la mise en œuvre. Le réseau Action Logement a été exigeant avec lui-même. Tenir toutes les promesses collectives impose que cette même exigence soit appliquée par toutes nos parties prenantes.

Jean-Pierre Guillon
Président de l'UESL - Action Logement




LE LOGEMENT AU SERVICE DES SALARIÉS ET DE L'EMPLOI

L'actualité nous rappelle quotidiennement la précarité économique à laquelle sont confrontés les salariés des entreprises et en particulier les jeunes. Leur difficulté à se loger en est la première conséquence. Et pour cause, le logement est aussi le premier poste de dépense des ménages.

Porteurs de l'action du réseau, les Partenaires sociaux ont, à l'occasion de deux Accords Nationaux Interprofessionnels, clairement posé les travaux à mener pour faire face à cette réalité.

Tout d'abord, en donnant la priorité au logement des jeunes actifs. Face à une plus grande précarité du travail, les Partenaires sociaux proposent des solutions innovantes en termes d'aides à la mobilité, de sécurisation et de parcours résidentiels. Des aides mieux ciblées, plus rapides, en un mot plus proches !

Ensuite, en développant les produits locatifs et d'accession à la propriété des salariés. Une offre étendue de logements accessibles, des garanties nécessaires pour l'accès au parc privé, pour favoriser l'accès au logement, première condition de l'accès à l'emploi.

Ces deux accords historiques doivent être le socle d'une nouvelle contractualisation entre Action Logement et l'État. L'objectif à relever est clair : insérer les jeunes actifs comme l'ensemble des salariés et favoriser l'emploi, dans une société où la compétitivité des entreprises doit aussi bénéficier à leur principale richesse que sont les salariés.

Hervé Capdevielle
Vice-président de l'UESL - Action Logement



- Initiative patronale privée par les entreprises du Nord
- Création du premier Comité Interprofessionnel du Logement (CIL)

1943

- Création du 1% Logement par un décret-loi. 130 CIL dans toute la France
- Financement de logements locatifs sociaux pour les salariés
- PRÊTS ACCESSION pour les salariés

1953



1953 60 ans
2013 d'Action
Logement

MOBILI-JEUNE® UNE AIDE POUR LES MOINS DE 30 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE.

Depuis le 23 février, les modalités d'attribution de l'AIDE MOBILI-JEUNE® ont changé pour faciliter l'accès au logement des jeunes en formation professionnelle.

Jusqu'à cette date, l'AIDE MOBILI-JEUNE® s'adressait aux jeunes ayant achevé leur cycle d'apprentissage, prenant un emploi ou sortant d'un accompagnement par une mission locale ou un CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes). Désormais ouverte aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'alternance), la subvention est versée directement au locataire à chaque début de trimestre pour l'aider à payer le loyer de sa deuxième résidence.



60 ans d'Action Logement

LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES : LE RETOUR DU PRÊT TRAVAUX

Depuis le 23 février, le Prêt Travaux est de nouveau accordé aux salariés pour l'adaptation du logement des personnes handicapées.



Interrompu en 2009, le Prêt Travaux renaît en 2012 pour le financement des travaux d'accessibilité ou d'adaptation de logements occupés par des personnes handicapées. Avec le retour de cette offre, Action Logement concrétise le travail mené dans ce domaine avec le milieu associatif et réaffirme son engagement : faciliter l'accès au logement, puis le maintien dans les lieux de l'ensemble des salariés, quels que soient les accidents de la vie rencontrés. Prêt ou subvention sont d'une durée limitée à 10 ans, limite pouvant être portée à 15 ans lorsque le montant total est supérieur à 10 000 €.

23 CIL
(COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT)



PHILIPPE VAN DE MAELE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE L'UESL

Le 23 mars, le Conseil de surveillance de l'UESL a nommé Philippe Van de Maele Président du Directoire de l'UESL-Action Logement.



Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées, Philippe Van de Maele a notamment occupé les fonctions de Directeur Général de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (2004/2008) et de Président Directeur Général de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (2009/2011) avant d'être nommé Président du Directoire de l'UESL. Le Conseil de surveillance lui a accordé sa confiance pour poursuivre la mobilisation du réseau Action Logement sur ses missions premières : faciliter l'emploi par l'accès au logement et la mobilité professionnelle des salariés, favoriser la production de logements neufs dans les zones tendues et rechercher une démarche conventionnelle avec l'Etat et les collectivités locales.

Création de l'UNIL (Union Nationale Interprofessionnelle du Logement)

1968

Création de l'ANPEEC, organe de contrôle des fonds du 1%

1988

Le taux de 1% baisse à 0,45%
(Cotisation des entreprises fixée à 0,95% :
part du FNAL : 0,50% et part du logement : 0,45%)

1992





GRAND TOULOUSE, UNE DÉMARCHE TERRITORIALE POUR LE LOGEMENT DES SALARIÉS

Réaffirmant les principes du partenariat conclu en 2007, la charte passée entre la communauté urbaine du Grand Toulouse et l'UESL précise les contours de la démarche territoriale engagée par les deux signataires.

Le document cadre s'appuie sur le diagnostic de la situation du logement et de l'habitat dans les bassins de vie du Grand Toulouse. Il détermine les engagements des deux parties et les grandes orientations de l'activité d'Action Logement sur ce territoire : la localisation de la demande de logements sociaux, l'analyse des cibles prioritaires (jeunes actifs, travailleurs pauvres et précaires, salariés en mobilité et familles du Grand Projet de Ville), le parcours résidentiel (accession sociale à la propriété et logement social intermédiaire) et la prise en compte des logements comme lieu de vie (qualité d'usage des logements et implication des habitants). Cette charte préfigure la démarche territoriale dans laquelle Action Logement souhaite s'engager avec les EPCI et les collectivités locales au plus près des bassins d'emplois.



EN FRANCE, **50%** DES AIDES ONT BÉNÉFICIÉ À DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS

Syndicats d'entreprises			
Syndicats de salariés			

UN ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (ANI) SUR LE LIEN LOGEMENT/EMPLOI

Le 18 avril, moins d'un an après l'accord de 2011 consacré à l'accompagnement des jeunes, un nouvel ANI a été conclu visant cette fois à faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi.

En signant cet accord, les partenaires sociaux entendent répondre à une attente très forte des demandeurs d'emploi et des salariés en matière de logement. Selon une étude publiée par le CREDOC, au cours des cinq dernières années, 500 000 personnes en recherche d'emploi ont dû refuser un poste en raison de contraintes de logement. Pour que les difficultés de logement ne soient pas un obstacle à la mobilité professionnelle, Action Logement s'est notamment engagé dans le cadre de cet ANI à financer la production de 100 000 logements économiquement accessibles chaque année et à renforcer l'ancrage territorial du réseau.

- L'UNIL devient l'UESL (Union d'Économie Sociale pour le Logement)
- Financement de logements pour les populations en difficultés et réhabilitation des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM)

1997

Modernisation du 1% Logement avec la création de produits en droits ouverts : AIDES LOCA-PASS®, PRET PASS-TRAVAUX®...

1998

70 000
NOUVEAUX LOGEMENTS
ATTRIBUÉS



LE CIL GUADELOUPE REJOINT AMALLIA ACTION LOGEMENT

Le 27 juin, Amallia et le CIL Guadeloupe ont signé un traité de fusion donnant naissance à la Direction Territoriale Antilles-Guyane d'Amallia.

Ce rapprochement, qui s'inscrit dans la dynamique de regroupements initiée en 2009 par Action Logement, vise plusieurs objectifs : proposer une offre élargie d'aides et de services, renforcer la présence auprès des adhérents d'Amallia et accroître les relations de proximité avec les collectivités locales et territoriales, les entreprises et les opérateurs immobiliers. La Direction Territoriale Antilles-Guyane devient un centre d'expertise d'Amallia et un relais de la Direction Economie Sociale dans ces départements d'outre-mer à forts potentiels.



ACTION LOGEMENT SE DOTE D'UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le 24 avril, la 1^{ère} cartographie des risques de l'UESL et la cartographie consolidée des risques majeurs des CIL ont été présentées au Conseil de surveillance de l'UESL.

Composé d'un correspondant de chaque entité du réseau, le collège "gestion des risques" s'est réuni régulièrement pour identifier les différents risques (stratégiques, opérationnels, financiers ou réglementaires) rencontrés par les CIL dans le cadre de leur activité. Les données collectées ont permis de valoriser les bonnes pratiques permettant la maîtrise de chacun des risques. La cartographie des risques est suivie par la mise en œuvre de plans d'actions pour les risques les plus critiques. Au-delà de toute obligation réglementaire, Action Logement affirme ainsi sa volonté de transparence et fait preuve d'une forte implication dans la gestion des risques et dans l'optimisation du pilotage de son réseau.



60 ans d'Action Logement

- Création de l'AIDE MOBILI-PASS®
- Intervention du 1 % Logement en faveur du renouvellement urbain



2001

Création de la Foncière Logement



2002

- Création de l'ANRU
- Financement de l'ANRU et de la rénovation urbaine par le 1%
- Lancement de l'offre de services en réseau : CIL-PASS ASSISTANCE® et CIL-PASS MOBILITE®



2003



AU 73^E CONGRÈS DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT JEAN-MARC AYRAULT RÉAFFIRME LE RÔLE D'ACTION LOGEMENT

Dans son discours d'ouverture du 73^e Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat, à Rennes, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault évoque "la nouvelle place" d'Action Logement dans la politique en faveur du logement et réaffirme son rôle de partenaire durable.

Le 25 septembre, à Rennes, le Premier ministre a profité de cette occasion pour rappeler l'objectif de l'Etat de construire 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux. Il a également souligné la nécessité d'améliorer le parcours résidentiel des salariés. Faisant allusion à la concertation en cours avec les Partenaires sociaux, il a réaffirmé le rôle d'Action Logement dans la mise en œuvre des mesures en faveur des salariés et des jeunes, ainsi que sa contribution importante aux politiques de l'Etat dans le domaine du logement.



UN PARC DE
785 000
LOGEMENTS SOCIAUX
ET INTERMÉDIAIRES

L'ETAT ET LES PARTENAIRES SOCIAUX S'ENGAGENT ENSEMBLE POUR LE LOGEMENT

Le 12 novembre, les représentants de l'Etat et de l'UESL ont signé une Lettre d'Engagement Mutuel en faveur de la politique nationale du logement.

La lettre signée par Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, Jean-Pierre Guillon, Président de l'UESL-Action Logement et Hervé Capdevielle, son Vice-président, est le fruit de la concertation engagée durant l'été. Cette lettre, dont sont également signataires le Ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, et le Ministre délégué en charge du Budget, Jérôme Cahuzac, prévoit une mobilisation exceptionnelle du réseau Action Logement pour accompagner l'accroissement de la production de logements sociaux locatifs : 150 000 nouveaux logements sociaux par an. Elle instaure également les conditions pour faciliter l'accès au logement des salariés, en particulier les jeunes entrant dans la vie active, les salariés les plus fragiles et en mobilité professionnelle. Un programme spécifique de développement de la colocation est par ailleurs envisagé.



Début des **subventions** pour financer la relance des **logements sociaux et très sociaux** (Plafonds PLUS, PLAI)

2004

- Création de la **Garantie des Risques Locatifs (GRL®)** et de l'**APAGL**
- Création du **PASS-FONCIER®**
- Création de l'**AIDE MOBILI-JEUNE®**



2006

Protocole National Interprofessionnel (PNI)
du 17 septembre : produire 30 000 logements économiquement accessibles supplémentaires par an

2008

UNE OFFRE COMPLÈTE DE LOGEMENTS À L'INTENTION DES JEUNES SALARIÉS

Confrontés à la difficulté de trouver un logement, les jeunes actifs sont souvent pénalisés pour accéder à l'emploi ou répondre à la mobilité professionnelle. Pour y remédier, Action Logement mobilise ses propres ressources et déploie un dispositif d'aides soutenu localement par les initiatives des CIL.



43 % des jeunes ménages bénéficient d'une aide au logement (APL + AL).

222 300 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide Action Logement pour un montant engagé de 359 M€ (hors GRL®).

42 500 jeunes ont bénéficié d'un des 94 500 nouveaux logements couverts par une garantie des risques locatifs (GRL®).

Chiffres clés 2012 provisoires



Voté en 2011 dans le cadre d'un Accord National Interprofessionnel (ANI), l'effort d'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement s'est déjà concrétisé en 2012.

Durant une période de 3 ans (2012/2014), une part importante des ressources issues de la PEEC est attribuée au logement des jeunes. L'accord prévoit le financement de 15 000 logements supplémentaires de petites surfaces par an, l'attribution annuelle de 8 000 logements supplémentaires à de jeunes actifs et le développement, à leur intention, de la Garantie des Risques Locatifs (GRL).

Des logements réservés et des aides

En 2012, la production neuve de logements accessibles aux jeunes s'est établie à 9 000. Les filiales sous gouvernance d'Action Logement sont par ailleurs propriétaires d'un parc d'environ 50 000 hébergements collectifs destinés à des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle ou saisonniers. Par ailleurs, plus de 3 000 attributions locatives supplémentaires ont été faites au bénéfice des jeunes.

Que ce soit pour accompagner l'accès au logement (LOCA-PASS®) ou pour faciliter la mobilité résidentielle (MOBILI-PASS®), la moitié des aides et services complémentaires accordés par Action Logement bénéficie aux jeunes de moins de 30 ans.

Les initiatives des CIL

Les CIL multiplient les initiatives en faveur du logement des jeunes : le financement de structures collectives (ex : résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs), le financement d'associations spécialisées dans l'information (ex : les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes), des partenariats avec des associations, collectivités locales ou organismes spécialisés dans l'information sur le logement (ex : CROUS), le financement de l'Association Nationale pour l'Information sur le Logement et de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes et, enfin, la participation à des forums et des salons.

9 000

LOGEMENTS NEUFS FINANCÉS POUR LES JEUNES ACTIFS DE MOINS DE 30 ANS



16 450

AIDES MOBILI-JEUNE®

60 ans d'Action Logement

- Lancement de la Réforme du 1 % Logement (finalisée en 2010) :
 - Lancement de la réorganisation du réseau
 - Nouveau nom pour l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement)
 - Lancement de la nouvelle identité du 1% Logement : "Action Logement, les entreprises s'engagent avec les salariés"

- Validation des conventions avec l'ANRU et l'Anah
- Loi Boutin (dite Loi MOLLE) et décrets d'application concernant les nouvelles règles de gouvernance et d'emplois des fonds du 1 % Logement
- Fin du PRÊT PASS-TRAVAUX®
- Réforme statutaire de l'UESL transformée en Société à Conseil de Surveillance paritaire et Directoire



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'UESL DESSINE L'AVENIR

Le 3 décembre, la réunion du Conseil de surveillance de l'UESL a acté les principes suivants :

Des conférences territoriales pour un ancrage plus fort dans les grands bassins d'emplois

Le Conseil de surveillance a décidé la création de conférences territoriales représentatives des Partenaires sociaux afin de renforcer la proximité territoriale sur les bassins d'emplois prioritaires.

Ces conférences doivent représenter, à un niveau politique, l'ensemble du mouvement Action Logement et être l'interlocuteur privilégié des collectivités locales pour intégrer les besoins des entreprises dans les politiques de l'habitat. Avec le soutien de l'UESL, les présidents des conférences organiseront la négociation des conventions cadre sur les territoires, définissant la contribution des services d'Action Logement.

En fonction des besoins évalués des bassins d'emplois dans les aires urbaines et aires métropolitaines, les conventions cadre portent sur les thèmes suivants : les orientations de soutien à la production des opérateurs de logements sociaux, l'accession sociale pour les salariés, le développement du logement pour les jeunes actifs, la sécurisation de l'accès au logement, la mobilisation des opérateurs du mouvement Action Logement tant dans le logement social que dans le logement intermédiaire, la rénovation urbaine, etc.

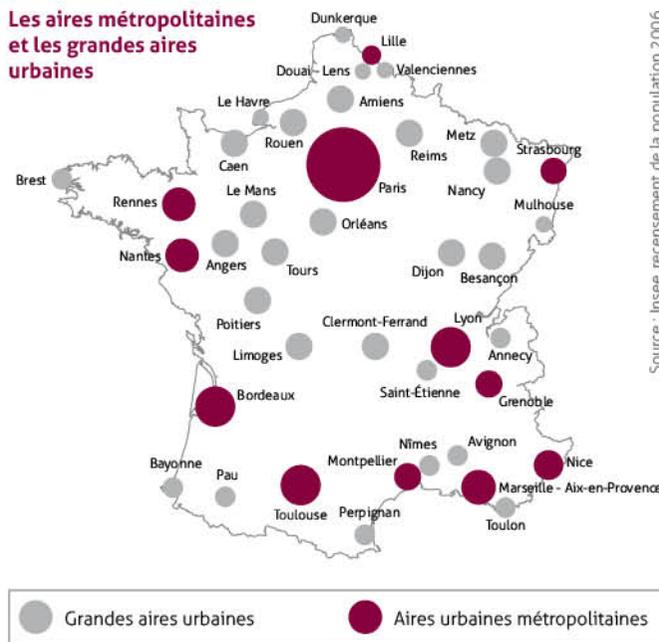
Le renforcement de la coopération inter-CIL

L'état des lieux des fusions réalisées depuis 2009 met en évidence la professionnalisation des groupes CIL et souligne l'intérêt d'accompagner cette restructuration par un renforcement de la coopération entre les CIL.

Ces coopérations entre groupes CIL pourront prendre différentes formes en fonction des objectifs suivants :

- Rendre le réseau homogène dans sa capacité à mettre en œuvre les politiques d'Action Logement.
- Optimiser les conditions de délivrance des services aux entreprises et salariés.
- Développer les capacités de construction et de financement des groupes CIL sur les bassins d'emplois tendus.
- Accroître la lisibilité des interventions d'Action Logement sur le territoire.

Les aires métropolitaines et les grandes aires urbaines



Des contrats pluriannuels pour les groupes CIL (CIL et filiales)

Les groupes CIL (CIL et filiales) signeront avec l'UESL une "convention pluriannuelle d'objectifs" qui leur indiquera leur feuille de route sur 3 ans et identifiera la part de prise en charge par le CIL et ses filiales des engagements d'Action Logement sur les territoires.

Pour chaque Groupe CIL, ces conventions traduisent :

- La stratégie tant territoriale que produit/service choisie.
- Son projet d'organisation et de développement notamment en ce qui concerne l'organisation des métiers et les stratégies des filiales, y compris l'évolution prévisionnelle de leur capital et leur plan stratégique de patrimoine pour les filiales immobilières.
- Les objectifs de croissance et de réalisation qu'il se fixe sur chaque métier ou territoire et la cohérence entre ces derniers et la stratégie du mouvement.
- Les éventuelles alliances ou partenariats stratégiques.
- Les modalités économiques et financières permettant la mise en œuvre de cette stratégie.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE : LA CONCERTATION AVEC L'ETAT

En novembre et en décembre, Action Logement et l'Etat entament une concertation sur la soutenabilité du modèle économique et financier d'Action Logement. Des négociations sont engagées.

- Réorganisation et fusions des CIL (116 à 23)
- Mise en place de la nouvelle gouvernance au sein de l'UESL
- Engagement atteint des 30 000 PASS-FONCIER® sur 2009-2010
- Convention refondatrice d'Action Logement à Roubaix en mars
- Publication du Livre Blanc d'Action Logement "Le logement des salariés au service de l'emploi : qui va répondre demain aux besoins ?"



LA LETTRE D'ENGAGEMENT MUTUEL DONNE LA FEUILLE DE ROUTE

Signée le 12 novembre entre l'Etat et les Partenaires sociaux, la Lettre d'Engagement Mutuel fixe les grandes orientations de la politique nationale du logement pour les années à venir. L'Etat entend donner à Action Logement les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs particulièrement ambitieux. S'appuyant sur le dialogue et la concertation, cet accord marque le départ d'une nouvelle relation partenariale entre le Gouvernement et les Partenaires sociaux d'Action Logement. Avec un objectif commun : améliorer les conditions de logement, et en premier lieu celles des salariés.



Les engagements de l'Etat

- L'Etat s'est engagé à modifier le dispositif législatif encadrant Action Logement pour en accroître l'efficacité et renforcer le rôle de tête de réseau de l'UESL. Ce retour à un mode contractuel de gestion vise notamment l'affectation des fonds issus de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC).
- Action Logement se voit ouvrir l'accès aux ressources des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 1 Md€ par an sur la période 2013/2015. Ces ressources doivent permettre d'atteindre l'objectif de 150 000 nouveaux logements sociaux par an.
- La contribution de la PEEC aux politiques de l'Etat pour 2013, 2014 et 2015 est fixée à 1,2 Md€. Elle est allouée majoritairement au financement du programme national de rénovation urbaine (pour un montant minimum de 800 M€) et exceptionnellement au financement des aides personnelles au logement (pour un montant maximum de 400 M€). Ce prélèvement sera réduit à partir de 2016 pour garantir la soutenabilité du modèle financier d'Action Logement dans la durée.

Les engagements de l'UESL

- L'UESL s'engage de son côté à optimiser les ressources d'Action Logement et accroître son intervention à 4,2 Md€ en faveur du logement des salariés (1,6 Md€ de collecte, 1,6 Md€ de retour de prêts et 1 Md€ d'emprunt auprès des fonds d'épargne).
- L'utilisation annuelle de ces ressources sur la période 2013/2015 est ainsi prévue :
- 1,5 Md€ d'aides en faveur du logement locatif social, représentant 950 M€ par an d'équivalent subvention, soit une hausse de 500 M€ par rapport à l'année 2012.
 - 1,2 Md€ pour les politiques nationales de logement (ANRU et FNAL).
 - 1,3 Md€ alloué aux dispositifs de mobilité et de sécurisation, au développement de l'accession très sociale des salariés et à la production d'une offre de logements en meublés-colocation en cœur de ville destinés prioritairement aux jeunes salariés.
 - 200 M€ pour financer l'association Foncière Logement qui réalise des opérations de diversification de l'habitat dans les quartiers en rénovation urbaine.
- En concertation avec les collectivités locales et en lien avec les services de l'Etat, Action Logement s'engage enfin dans une démarche de contractualisation territorialisée des objectifs impliquant une mobilisation active de l'ensemble du réseau des CIL et de leurs filiales.

60 ans d'Action Logement

Accord National Interprofessionnel (ANI) du 29 avril sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi

2011

• **Accord National Interprofessionnel (ANI)** du 18 avril visant à faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi

• 12 novembre : l'Etat et les Partenaires sociaux s'engagent ensemble pour le logement ; **signature de la Lettre d'Engagement Mutuel**

2012



2013

LE RÉSEAU DES CIL ACTION LOGEMENT



Tour Norma
20/22 rue Jean Jaurès
92807 Puteaux Cedex
www.aclpme.com



20 rue de Strasbourg
CS 68729
79027 Niort Cedex
www.mieux-se-loger.com



73 Grande Rue St-Cosme
CS 30231
71106 Chalon sur Saône Cedex
www.logehab.fr



15 avenue de la Forêt de Haye
BP 50140
54504 Vandoeuvre-Lès-Nancy Cedex
www.aliancelogement.com



15 place Michelet
BP 31615
37016 Tours Cedex 1
www.cil-valdeloire.com



34 boulevard Haussmann
75009 Paris
www.logeo.fr



3 avenue Georges Pompidou
BP3272
69403 Lyon Cedex 03
www.amallia.fr



BP 93262
31132 Balma Cedex
www.groupecileo.com



46 avenue Villarceau
25044 Besançon Cedex 3
www.logilia.com



1 square Chaptal
92309 Levallois-Perret Cedex
www.astria.com



176 rue Montmartre
75077 Paris Cedex 2
www.cilgere.fr



2 rue Martin Luther-King
CS 50201 Saint-Contest
14654 Carpiquet Cedex
www.logiliance-ouest.fr



1 allée des Hélices
CS 56331
44263 Nantes Cedex 2
www.cilatlantique.com



110 avenue de la Jallère
BP 236
33028 Bordeaux Cedex
www.cilso.fr



17 place Joseph Schaff
BP 40228
57952 Montigny-Lès-Metz Cedex
www.plurial-entreprises.fr



1 avenue Louis Domergue
BP 344
97258 Fort-de-France Cedex



69 Boulevard des Canuts
69317 Lyon Cedex 04
www.entrepriseshabitat.com



21 rue d'Angiviller
RP 756
78007 Versailles
www.procilia.com



108 avenue Gabriel Péri
93586 Saint-Ouen Cedex
www.gic.fr



122 boulevard Victor Hugo
93489 Saint-Ouen Cedex
www.solendi.com



60 rue Jean-Baptiste Clément
BP 30118
83954 La Garde Cedex
www.cil-mediterranee.com



1 rue du Scorff
CS 54221
35042 Rennes Cedex
www.inicial.fr



74 rue Jean Jaurès
BP 10430
59664 Villeneuve d'Ascq Cedex
www.vilogia.fr



Action Logement
 Les entreprises s'engagent avec les salariés

UESL
 66 avenue du Maine
 75682 Paris Cedex 14
 01 44 85 81 00
www.actionlogement.fr

© Action Logement - mars 2013.
 Action Logement, PASS-FONCIER®, AVANCE LOCA-PASS®,
 GARANTIE LOCA-PASS®, AIDE MOBILI-PASS®, CIL-PASS
 ASSISTANCE®, CIL-PASS MOBILITE®, GARANTIE RISQUES
 LOCATIFS®, AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées
 pour le compte d'Action Logement.

Chiffres clés 2012 provisoires.

Crédits photos : Isabelle Bateau, Abdo Boukhalil, Paul Robin,
 Olivier Samyn, Simon Teysson, Fotolia, iStockphoto, Getty
 images.